

communiqué

Pour diffusion le 5 janvier 2015

LES ÉLECTIONS À DATE FIXE AU MANITOBA SONT REPORTÉES AU MOIS D'AVRIL 2016

Les élections provinciales à date fixe au Manitoba sont maintenant officiellement reportées au 19 avril 2016. En vertu du paragraphe 49.1(3) de la *Loi modifiant la loi électorale*, la date des élections provinciales est reportée du 6 octobre 2015 au troisième mardi d'avril 2016 si, au 1^{er} janvier 2015, la date des élections fédérales n'a pas été modifiée. La modification de la date fixe des élections au Manitoba a été adoptée afin d'éviter un chevauchement des élections provinciales et fédérales.

À la suite de cette modification, l'année civile pour déterminer le plafond des dépenses publicitaires électorales lors de l'année des élections à date fixe sera maintenant 2016. La *Loi sur le financement des élections* impose un plafond des dépenses publicitaires engagées lors d'une année d'élection à date fixe par les partis inscrits et les candidats. En vertu du paragraphe 58(1) de la *Loi sur le financement des élections*, le plafond des dépenses publicitaires est fixé à 268 000 \$ en dehors de la période électorale pour les partis inscrits et en vertu de l'article 58(2) de la *Loi sur le financement des élections*, le plafond est fixé à 6 500 \$ en dehors de la période électorale pour les candidats. Ces limites sont assujetties à un rajustement en fonction de l'inflation en vertu de l'article 59 de la loi.

Le plafond pour les années d'élections à date fixe est distinct de celui en vigueur pendant une période électorale (de la convocation des électeurs au jour du scrutin) et il s'y ajoute. Les dépenses de publicité ne sont soumises à aucune limite les années où il n'y a pas d'élections ainsi que les années où les élections ne sont pas à date fixe (par ex., les années où il y a une élection partielle).

-30-

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Pour plus de renseignements :

Alison Mitchell, Gestionnaire des communications et des renseignements au public

120 - 200 rue Vaughan

Winnipeg (Manitoba) R3C 1T5

Téléphone : 204.945.3225 Télécopieur : 204.945.6011

Sans frais : 1.866.628.6837

Courriel : election@elections.mb.ca

www.electionsmanitoba.ca

Téléphone : 204 945-7379 | Sans frais: 1-866-628-6837
Courriel : amitchell@elections.mb.ca